

Comité de parents
Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 18 mars 2026
19 h | Salle des Érables du siège social ou visioconférence

Secteur des Abénaquis

BOLDUC, Véronique	Polyvalente des Abénaquis	Saint-Prosper
THOMPSON, Kerby	École du Petit-Chercheur	Sainte-Rose
TURGEON, Stéphanie	École la Tourterelle	Saint-Benjamin

Secteur des Appalaches

NICOL, Pascal	École des Appalaches	Sainte-Justine
OUELLET, Aimie	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin
PRÉFONTAIRE-D., Gabrielle (substitut/sans droit de vote)	École Notre-Dame de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin

Secteur Bélanger

FAUCHER, Guillaume	École du Sud-de-la-Beauce	Saint-Gédéon
LACASSE, Bruno	Polyvalente Bélanger	Saint-Martin

Secteur Benoît-Vachon

DOSTIE, Sébastien	École l'Accueil	Scott
BROCHU, Émilie	École l'Étincelle	Sainte-Marguerite
GAGNON, Marie-France	École l'Aquarelle de Saint-Bernard	Saint-Bernard
GIRARD, Pierre-Olivier	Polyvalente Benoît-Vachon	Sainte-Marie
LABRECQUE, Meggy	École l'Astrale	Saint-Sylvestre
LAPIERRE-F., Émilie (substitut)	École primaire l'Éveil	Sainte-Marie
LAPOINTE, Léa	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Sainte-Elzéar
MORISSETTE, Valérie	École Maribel	Sainte-Marie
ROY, Nancy (substitut/sans droit de vote)	École Monseigneur-Feuillault	Sainte-Marie
TREMBLAY-B., Marie-Ève	École la Source	Saint-Patrice

Secteur Saint-François

DOSTIE, Sébastien	Polyvalente Saint-François	Beauceville
SAUCIER GUAY, Mathieu	École De Léry-Mgr-De Laval	Beauceville

Secteur Sartigan

BARRETTE, Marie-Ève	École l'Éco-Pin	Notre-Dame-des-Pins
BOLDUC, Jean-Philippe	École Kennebec	Saint-Côme
BOUTIN, Mélanie	École Curé-Beaudet	Saint-Éphrem
GAGNON, Emie	École Monseigneur-Fortier	Saint-Georges
POULIN, Claudine	École Aquarelle de Saint-Georges	Saint-Georges
POULIN, Manon	École des Deux-Rives	Saint-Georges
POULIN, Manon	Polyvalente de Saint-Georges	Saint-Georges
POULIN, Monya (substitut)	École Notre-Dame-du-Rosaire	Saint-Benoît
ROY, Véronique	École la Passerelle	Saint-Georges

Secteur Veilleux

BERTHIAUME, Chantal	École l'Envolée	Frampton
ROY, Éric	École secondaire Veilleux	Saint-Joseph

Total : 30 des 42 déléguées, délégués ou substituts se sont présentés, soit un taux de participation de 71 %.

Absences (12)

AUBRY, Alexandre	École Jouvence	Sainte-Aurélie
BRETON, Philippe	École primaire les Sittelles	Saint-Georges
CHAMPION, Marie-Ève	Comité EHDAA	
DUBÉ, Véronique	École de la Camaraderie	Saint-Camille
GAUDREULT, Charlène	École Dionne	Saint-Georges
LABRECQUE, Julie	École la Découverte	Sainte-Hénédine
LESSARD, Johannine	École Louis-Albert-Vachon	Saint-Frédéric
NADEAU, Andréanne	École l'Enfant-Jésus	Vallée-Jonction
PARÉ, Frédéric	École D'Youville-Lambert	Saint-Joseph
RODRIGUE, Émilie	École le Tremplin	Saint-Victor
TRÉPANIÉ, Shelly	École du Trait-d'Union	Saint-Prosper
VEILLEUX, Alexandra	École de la Haute-Beauce	Courcelles
Aucun délégué	École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse	Saint-Narcisse
Aucun délégué	École Sainte-Thérèse	Saint-Honoré-de-Shenley
Aucun délégué	École Barabé-Drouin	Saint-Isidore
Aucun délégué	École Grande-Coudée	Saint-Martin
Aucun délégué	École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon	Saint-Odilon
Aucun délégué	École Fleurs-de-Soleil	Sainte-Justine
Aucun délégué	École Harmonie	Saint-Georges
Aucun délégué	École Saints-Anges	Saints-Anges
Aucun délégué	École Sainte-Famille	Tring-Jonction
Aucun délégué	École des Sommets	Saint-Zacharie

Personne-ressource

M^{me} Isabelle F. Gilbert, directrice générale adjointe

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

M. Sébastien Dostie constate l'atteinte du quorum et souhaite la bienvenue aux membres présents du comité de parents.

2. Révision et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Manon Poulin propose l'adoption de l'ordre du jour du 18 mars 2026 tel que présenté.

Résolution 01-03-26
Adopté à l'unanimité

3. Lecture et approbation du procès-verbal du 11 février 2026

M. Éric Roy propose l'adoption du procès-verbal du 11 février 2026. Il note que, quand il est question de *Mosaïk Portail* dans le document, il aurait fallu lire *Mosaïk Portail Parents*.

Résolution 02-03-26
Adopté à l'unanimité

4. Retour sur les points de suivi

4.1. Systèmes de chauffage – consommation énergétique CSSBE

Une validation a été faite pour déterminer le système de chauffage des écoles. Ainsi :

- 45 bâtiments ont un chauffage électrique seulement (56 % des bâtiments, 28 % des m³)
- 22 bâtiments ont un chauffage au gaz naturel et à l'électricité (27 % des bâtiments, 51 % des m³)
- 14 bâtiments ont un chauffage électrique et au mazout (17 % des bâtiments, 21 % des m³)

Considérant l'imbrication des systèmes de chauffage plus polluants (ex. : mazout) dans les écoles desservies, leur retrait est effectué au moment de rénovations majeures. Par ailleurs, le mazout est toujours utilisé comme source de chauffage d'appoint (en cas d'insuffisance au niveau électrique). La consommation de mazout des écoles du CSSBE est donc très faible. Le CSSBE est reconnu comme l'un des centres de services scolaires les plus performants en matière d'efficacité énergétique (ce qui est aussi parfois souligné par Hydro-Québec).

Le Service des ressources matérielles du CSSBE a fait une liste des mesures écologiques mises en place dans nos bâtiments :

- Récupération de chaleur dans les systèmes de ventilation
- Aérothermie (thermopompes)
- Géothermie (CIMIC)
- Abaissement des températures et fermeture de l'éclairage et des entrées d'eau en période d'inoccupation (soir et fin de semaine)
- Ajustement de la température de l'eau de chauffage selon la température extérieure
- Contrôle à distance des bâtiments
- Gestion de la puissance des entrées électriques
- Ventilation et refroidissement naturels lorsque la température extérieure est plus basse
- Purge d'air le soir, profitant de la fraîcheur extérieure
- Participation à un programme de réduction de la puissance d'Hydro-Québec par grand froid
- Bientôt : Installation d'un parc de panneaux photovoltaïque (CIMIC)

M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que les informations détaillant les systèmes de chauffage et les mesures écoénergétiques du CSSBE seront transmises par courriel aux membres après la rencontre.

Un membre demande si l'isolation des écoles est vérifiée. Certains murs de l'école des Appalaches de Sainte-Justine ne semblent pas isolés.

En réponse, M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que l'isolation est vérifiée en même temps que l'inspection des bâtiments. Toutefois, la vérification de l'isolation n'est pas effectuée nécessairement chaque année.

Un autre membre demande ce qui se passe quand les écoles manquent d'électricité. Est-ce que toutes les écoles sont équipées de génératrices prenant le relais automatiquement?

M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que six écoles ont manqué de courant durant la journée de tempête (la 2^e) de la semaine dernière, alors que les services de garde étaient ouverts. Quand une telle situation survient, il y a un protocole qui se déclenche, puisque chaque école n'est pas équipée d'une génératrice. Ainsi :

- Au besoin, des cruches d'eau et des systèmes de toilettes portables d'urgence peuvent être apportés.

- Dans les écoles secondaires, des génératrices portables peuvent être apportées pour faire fonctionner les fours à micro-ondes sur l'heure du midi. Dans les écoles primaires, les éducatrices vont généralement chercher ce qu'il faut pour faire des sandwiches pour les élèves.
- La température des écoles est surveillée et, si celle-ci descend sous les 16 °C, un dispositif temporaire de chauffage est installé ou on demande aux parents de venir chercher leurs enfants.
- Dans tous les cas, une école qui manque d'électricité pour une deuxième journée de suite n'ouvrira pas.

Un membre souligne que les pannes de courant peuvent aussi entraîner une panne de la téléphonie IP. Dans une telle situation, les communications avec l'extérieur sont pratiquement impossibles (si pas d'Internet ni de téléphone filaire disponible).

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique qu'elle se renseignera sur cette problématique pour valider les solutions qui peuvent être mises en place.

4.2. Sécurité dans le transport (suivi)

Une analyse plus complète du nombre d'élèves par banc a été faite auprès des transporteurs. En date du 18 février, donc une semaine après la dernière rencontre du comité de parents, 10 élèves ont été changés de parcours pour diminuer leur nombre dans certains autobus. Il n'y a plus 4 élèves par bancs dans certains autobus maintenant.

Un membre souligne qu'il a reçu les informations sur la sécurité dans les transports (qui devaient être transmises à tous). Il s'engage à transmettre cette information à tous les membres du comité de parents.

L'accident d'autobus à Sainte-Rose soulève des questions. L'autobus n'allait pas vite et des enfants ont tout de même été éjectés du bus, avec les conséquences tragiques que l'on connaît. Cette situation soulève des questions sur la sécurité dans nos autobus.

M^{me} Isabelle F. Gilbert souligne que les normes de sécurité dans les autobus ne sont pas prises à la légère et qu'elles sont du ressort du MTMD. Ce n'est pas au CSSBE de décider si des ceintures de sécurité doivent être ajoutées dans les autobus, de son propre chef. On souligne aussi que l'ajout de ceintures dans les bus n'est pas nécessairement considéré comme plus sécuritaire par les spécialistes en transport.

Un spécialiste du transport scolaire du CSSBE sera invité lors d'une prochaine rencontre pour discuter de la sécurité dans les autobus avec les membres.

5. Sujets de la Direction générale

5.1. Questions à la direction générale

Un membre demande si le CSSBE a reçu beaucoup de questions concernant les changements dans les transports scolaires l'année prochaine.

M^{me} Isabelle F. Gilbert précise qu'il y a eu une grande affluence de questions au moment des inscriptions en février (ce qui était prévisible). Il y a eu beaucoup d'appels dans les écoles secondaires, notamment. Il y a une accalmie depuis. Il est estimé que des questions vont survenir à nouveau lorsque les trajets et les heures des autobus seront transmis aux parents. Par ailleurs, les décisions finales pour les places dans les écoles se prennent à la mi-juillet, mais le CSSBE va tenter de devancer à l'avenir cette confirmation à la fin juin. L'objectif étant de donner une indication précise aux parents sur l'offre de transport scolaire le plus tôt possible.

Un membre indique qu'elle a changé d'adresse dernièrement. Son école l'a appelée à ce sujet pour vérifier si la famille était au courant des changements au niveau du transport scolaire. Le membre souligne qu'il s'agit d'une très bonne pratique de l'école de prendre le temps d'appeler les parents, plutôt que de seulement transmettre un courriel.

Un membre signale qu'à Saint-Elzéar, il y aura beaucoup de changements au niveau du transport scolaire. Beaucoup de parents vont réagir puisqu'il y aura deux autobus au lieu de trois. Un nombre important de jeunes devront maintenant marcher d'assez longues distances pour se rendre à l'école.

Un membre signale que les annexes de l'EG-06 ([Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles](#)) sur les aires de desserte des écoles ne sont pas claires ni à jour relativement à certains nouveaux développements. Pourtant, ces annexes peuvent avoir un effet sur le choix du lieu de résidences des parents.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique qu'en cas de doute, si les annexes ne sont pas assez claires, il est possible de contacter le service de transport du CSSBE pour savoir par quelle école l'adresse visée sera desservie. Le CSSBE reçoit annuellement plusieurs demandes d'ajustement de l'aire de desserte des écoles. L'ajout de rues dans un secteur peut amener des changements à ce niveau.

Un autre membre souligne qu'un outil de validation de l'école de desserte en fonction de l'adresse est disponible en ligne. Toutefois, il est souligné que cet outil n'est pas à jour.

M^{me} Isabelle F. Gilbert s'engage à ce que le CSSBE mette à jour les cartes présentant les aires de desserte dans l'EG-06 ou qu'un outil de validation en ligne (à jour) soit rendu disponible aux parents.

Un membre demande quand il sera possible de formuler des demandes de transport pour l'année prochaine.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que ce sera possible en avril.

Un autre membre souhaite savoir quand les places de transport liées à ces demandes seront confirmées. (pour les cas où le CSSBE ne s'engage désormais plus à offrir le service).

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique qu'en fonction des inscriptions finales, les places et les horaires sont d'abord confirmés pour les services de transport obligatoires. Par la suite, les places libres sont octroyées, par tirage au sort, par enfant ayant besoin d'un transport particulier (ex. : deuxième adresse des parents, déplacement vers une autre école que l'école de desserte, résidence située dans la zone de marche de l'école). L'information sera transmise le plus rapidement possible, entre août et le 1^{er} octobre.

Un membre souligne que cette façon de faire désavantage les parents qui ne pourront pas voyager avec leurs enfants en septembre. Ils sont obligés de ne pas faire de demandes de transport particulier et doivent s'en tenir au service de base.

Un membre signale que la polyvalente Bélanger offrait un service de transport scolaire pour le sport parascolaire, après les cours, pour encourager les jeunes à bouger. Il semble dans l'intérêt de tous d'agir de la sorte. On signale souvent que la Norvège a fait le choix de privilégier la pratique du sport chez les jeunes.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que c'était assurément une mesure pratique et appréciée. Toutefois, seule cette école offrait ce service. Avec les coupures et l'augmentation des coûts de transport, un choix a dû être fait.

Un membre demande ce qui se passe avec la piscine de l'école des Appalaches. Des informations générales ont paru dans les médias, sur le coût important de la réfection, mais c'est tout.

M^{me} Isabelle F. Gilbert indique que la MRC et le CSSBE travaillent conjointement sur ce dossier. La solution n'est pas connue. Des hypothèses de travail sont en élaboration. Le bâtiment est sous surveillance.

Un membre souligne que le conseil d'établissement (CE) de l'école Notre-Dame de Saint-Elzéar aimerait savoir ce que le CSSBE compte faire avec la maison achetée à proximité de la cour d'école.

M^{me} Isabelle F. Gilbert précise que, si le coordonnateur de la gestion des immeubles du CSSBE n'a pas fait un retour à l'école à ce sujet, c'est parce que la destination de l'immeuble n'est pas confirmée.

Néanmoins, une validation sera faite auprès de celui-ci pour que de l'information soit transmise à l'école.

Un membre aimerait savoir s'il y a des développements concernant les restrictions sur la quantité d'éducatrices durant les journées pédagogiques ou au niveau du service de garde. Dans son CE, on a souligné qu'il y avait souvent une course aux inscriptions pour les journées pédagogiques puisque les places sont beaucoup plus limitées qu'avant.

M^{me} Isabelle F. Gilbert comprend que le membre souhaite avoir un état de situation sur les cibles d'effectifs du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Il s'agit d'une nouvelle réalité avec laquelle les écoles ont dû composer cette année. Le budget du Québec pour l'année prochaine est rendu public aujourd'hui. Nous aurons plus de précisions par la suite, notamment quand les règles budgétaires applicables aux centres de services scolaires seront connues. Normalement, c'est assez tard, mais cette année, le MEQ a souligné que l'information sera connue à la fin avril ou au début mai.

6. Retour des représentants aux divers comités

6.1. Conseil d'administration (Sébastien Dostie et Marie-Ève Barrette)

Une rencontre a eu lieu le 24 février dernier. Des discussions ont été tenues concernant les regroupements d'achats. Toutes les écoles se mettront ensemble pour faire certains achats et, par le fait même, avoir un meilleur pouvoir de négociation avec les fournisseurs et tenter d'obtenir de meilleurs prix.

Dans un prochain comité de parents (pas celui d'avril, puisque le dossier sera trop embryonnaire), une présentation plus détaillée sera faite sur ce sujet.

La rencontre a aussi porté sur les règles budgétaires (DG-10) et la modification de certaines ententes entre des municipalités et le CSSBE.

6.2. Comité EHDA (Marie-Ève Champion)

La représentante est absente.

6.3. RCPAQ (Guillaume Faucher)

La dernière rencontre a eu lieu le 12 février. Il a été discuté de l'influence du RCPAQ auprès du MEQ et dans les médias. Les représentants ont souligné que la sphère publique ne semblait pas beaucoup parler d'éducation ces derniers temps.

Le RCPAQ a aussi indiqué qu'il avait milité pour le dépôt plus tôt dans l'année des règles budgétaires applicables aux centres de service scolaires. Un membre du RCPAQ était présent au dépôt du budget aujourd'hui. On souligne qu'un réinvestissement sera fait au niveau des sorties culturelles dans les écoles, mais que le budget global du secteur scolaire augmentera peu.

Par ailleurs, un centre de service membre du RCPAQ aurait tenté d'utiliser des fonds destinés à des mesures spéciales pour refaire des bureaux. Une telle destination pour ces fonds n'est pas permise. Il ne s'agit pas du CSSBE.

6.4. Autres comités

Comité de développement durable (Véronique Roy)

- Aucune rencontre depuis la dernière réunion, puisque la rencontre a été reportée à la semaine prochaine. Il sera question des habitudes des jeunes en matière de développement durable, ainsi que des défis à relever.

Comité culturel (Jessica Fortin-Barbe)

- La représentante est absente.

Comité consultatif du transport (Pierre-Olivier Girard)

- La prochaine rencontre aura lieu en avril.

Fondation du mérite scolaire (Émilie Rodrigue et Stéphanie Turgeon)

- Aucune rencontre depuis la dernière rencontre du comité de parents. En fait, il n'y a aucune rencontre de prévue d'ici la fin de l'année. Il ne reste que la remise des prix de la Fondation dans les actions prévues.

7. Suivi trésorerie/budget de fonctionnement

7.1. Sommes actuelles

Il reste environ 9 000 \$ dans le budget du comité de parents, selon le trésorier.

8. Correspondance reçue

M^{me} Isabelle F. Gilbert mentionne que la Revue de l'année 2024-2025 du CSSBE a été publiée. Il s'agit d'un document très intéressant qui présente des pratiques éducatives et innovantes mises en place dans nos écoles. C'est la ressource à consulter pour découvrir ce qui évolue au sein des services éducatifs et des ressources humaines, par exemple. Une telle revue de l'année est publiée annuellement. En début d'année scolaire, les membres du comité de parents peuvent en parler dans leur conseil d'établissement afin d'encourager celui-ci à contribuer à l'identification des bons coups à mettre en valeur dans ce document.

Le document sera transmis aux membres du comité de parents par courriel. Il est aussi disponible sur le [site Internet](#) du CSSBE.

9. Questions diverses

9.1. Bons coups – Succès à partager

Les brigades culinaires de la polyvalente Bélanger ont fourni des sucreries aux membres du comité de parents présents en personne pour la réunion.

L'école des Appalaches de Sainte-Justine et l'école secondaire Veilleux ont chacune organisé une journée d'activités pour remplacer la journée blanche, qui a été annulée. Ce qui a été particulièrement apprécié à l'école des Appalaches de Sainte-Justine, ce sont les sports d'équipes contre les professeurs.

L'école secondaire Veilleux a aussi accueilli le Concours des jeunes solistes. Ce sont plusieurs centaines de jeunes qui se réunissent à Saint-Joseph chaque année. Ils sont répartis dans plusieurs classes durant la journée.

10.Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 8 avril 2026, à 19 h, à la salle des Érables du siège social ou par visioconférence.

11.Clôture de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Véronique Roy propose la clôture de la réunion, il est 20 h 30.

**Résolution 03-03-26
Adopté à l'unanimité**

Pierre-Olivier Girard
Secrétaire de la rencontre

POG/ng